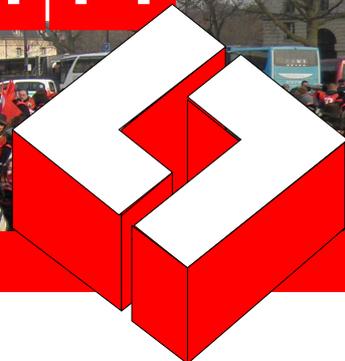


# FLASH CEREMA



**Syndicat National des Ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat – FORCE OUVRIERE**

## **▣ Le SNITPECT-FO intervient en masse lors des visites du préfigurateur !**

M Larroutou, préfigurateur du CEREMA, a entamé une série de visites de terrain pour faire le tour des sites concernés –CETE et STC- par la création du CEREMA. (liste et dates des visites : <http://www.snitpect.fr/Visite-du-prefigurateur-du-CEREMA> )

Après l'analyse de la lettre de mission du préfigurateur M Larroutou ([www.snitpect.fr/Lettre-de-mission-au-prefigurateur](http://www.snitpect.fr/Lettre-de-mission-au-prefigurateur)), le SNITPECT-FO intervient régulièrement lors de ces passages pour faire état des préoccupations locales et nationales de l'encadrement majoritaire du futur organisme.

Interpellations, questionnements, toutes les formes de participation sont utilisées pour faire en sorte que les revendications du SNITPECT-FO soient connues et reconnues : <http://www.snitpect.fr/Visite-du-prefigurateur-du-CEREMA>

Les ingénieurs des TPE et leur syndicat majoritaire, le SNITPECT-FO, forts de 700 ITPE dans le futur organisme et d'un résultat de 80,5 % aux dernières élections CAP, sont légitimes pour intervenir et porter les revendications des cadres majoritaires du CEREMA.

## **▣ Le SNITPECT-FO, avec la FEETS-FO, rencontre le président de l'ADF**

Le 27 mars, la FEETS-FO s'est rendue auprès du président de l'Assemblée des Départements de France pour échanger sur la création du CEREMA. Le SNITPECT-FO était présent et a pu porter sa vision et son ambition pour les agents, les missions, la structure. <http://www.snitpect.fr/Courrier-de-la-FEETS-FO-aux>

Loin des discours de salon autour de sujets déjà tranchés par l'administration, Force Ouvrière s'attache à porter les revendications des agents pour obtenir des prises de décisions positives

## **▣ Les sujets de préoccupations immédiats :**

De très nombreux points sont encore à éclaircir et à traiter, car pour l'instant, contrairement à ce que certains pourraient laisser croire, rien n'est acquis.

### **Le statut de l'établissement :**

Le statut doit être validé très rapidement (juillet 2012). Or, il présentera des éléments clés du fonctionnement du futur établissement public, et il doit montrer sa spécificité.

Comment seront mentionnées **les missions** ? en particulier la recherche et l'ingénierie pour tiers ?

Les interventions pour **les collectivités**, évoquées uniquement en termes « d'enjeux intéressant directement les collectivités », resteront-elles opérationnelles ?

Quelle sera la composition du **Conseil d'Administration** ? quelle sera la place réservée aux collectivités ? y aura-t-il d'autres ministères représentés ? quels représentants du personnel ? quelles personnes qualifiées ?

Quel sera le **type d'EPA** ? sera-t-il dans la catégorie « mise en valeur des recherches et innovations » ? quelles garanties vis à vis des **emplois fonctionnaires** ?

Les **COTITA** aujourd'hui moribondes auront-elles un avenir à la hauteur de leurs ambitions ? comment les sujets « méthodologie » ou « formation » seront-ils réintroduits ?

La **pluridisciplinarité** dans chaque centre régional n'est pas encore validée.

Quels seront les moyens et les pouvoirs de la **tutelle** ?

### **La gestion du personnel :**

Si ce sujet est primordial pour l'ensemble des agents, il ne paraît pas être traité en priorité. Pourtant, tous les agents attendent de savoir comment ils seront traités !

Les **PNT** sous contrat national verront-ils leur contrat transformé en « contrat CEREMA » ? Pourquoi aucun engagement n'a-t-il été pris en matière **indemnitaires** ? En particulier sur l'alignement vers les régimes les plus élevés ?

Pourquoi l'engagement d'absence de **mobilité non imposée** se transforme-t-il aujourd'hui en engagement limité à 2 ans ?

Qu'en sera-t-il de la gestion de **l'ARTT** ? Rien n'est précisé, mais la DRH avait indiqué en groupe d'échanges que les établissements publics étaient « autonomes » en gestion de l'ARTT, et donc s'interdisait toute ingérence.

Le ministère prévoit-il de transférer la **gestion** (mobilité, promotion, sanction...) d'une grande partie du personnel à l'organisme ? Quelle politique de **formation, d'emploi** ? Pourquoi évoque-t-on déjà la possibilité de **supprimer des sites** ?

« *Le CEREMA sera le premier employeur  
AU MONDE des ITPE* »  
Bernard Larrourou, Nantes, 30 mars 2012

Le SNITPECT-FO ne manquera pas de poser toutes ces questions au préfigurateur en exigeant des réponses acceptables pour les ITPE.

Il s'est d'ores et déjà organisé pour produire et porter ses revendications.

### **Le budget de l'établissement :**

Il doit être calé pour le PLF<sup>1</sup> 2013, soit en juin 2012. Outre le délai surréaliste, ce budget doit prendre en compte les coûts de fonctionnement, de personnel et de matériel, y compris

<sup>1</sup> Projet de Loi de Finances

dans la durée. La DRI a fait des estimations dans l'opacité la plus totale. Nous réclamons la transparence !

Quelle **évolution du budget** si l'Etat décide de passer commande ailleurs ? (par exemple dans les EPIC...)

Comment seront pris en compte le GVT<sup>2</sup> et l'évolution de masse salariale, les prévisions d'augmentation de primes, de promotions (taux pro/pro à 13 %), compte tenu de la **pyramide des âges**, dans les années à venir ? les emplois fonctionnels d'ICTPE ?

Quelle sera la part autorisée de **ressources propres** ?

Les postes de **dépenses** nouveaux ont-ils été chiffrés ? (assurances, comptabilité, informatique, communication, amortissement du matériel, recherche, formation en alternance d'étudiants (type master), thésards ou post doctorants...)

Comment seront évalués et mis en place les **moyens support** ?

Comment sera gérée la dette des **ISS** 2012 ? une réponse immédiate sera exigée. Nous rappelons nos revendications en matière de rémunération : <http://www.snitpect.fr/Le-Congres-des-8-et-9-decembre>

### **Les missions régaliennes à retirer - ou pas ! – du périmètre CEREMA :**

Si l'administration s'agite beaucoup sur ce sujet, rappelons que rien n'oblige le transfert de ces missions hors du CEREMA. L'ONCSF et l'ONEMA, pour ne citer qu'eux, sont des EP ayant des missions régaliennes.

**Les CRICR** : une fonction d'information de coordination et de gestion des situations routières mission de sécurité publique par excellence. Gageons que la décision de transfert dans les DIR est prise ! les autres options : maintien en l'état ou transfert dans les DREAL de zone.

**Le CRC** : si la responsabilité incombe aux DREAL, les agents assermentés ont été mutualisés dans les CETE pour des raisons de gestion de la compétence et de mutualisation des moyens humains et techniques. Une remise en cause de cette organisation aurait des conséquences sur les compétences et les finances.

**Les réseaux de communication et de signalisation entretenus par le CETMEF** : un enjeu de sécurité publique.

Que ce soit au niveau des phares et balises ou au niveau du réseau radio des DIR, ces missions sont nécessaires et complètent le réseau de communication des forces publiques en cas de crise.

Pourtant, leur disparition du CETMEF est programmée et la création du CEREMA semble ne rien y changer. La prise de conscience de l'intérêt vital de ces missions aura-t-elle lieu au moment de la validation du statut ?

Le SNITPECT-FO portera avec détermination les positions et revendications de l'ensemble des ITPE concernés par ce dossier. Fort des analyses faites et en cours, il saura faire prendre en compte les préoccupations des cadres majoritaires des CETE, du CETMEF, du SETRA et du CERTU appelés à former le CEREMA.

Le SNITPECT-FO ne travaille pas en co-gestion avec l'administration, il ne demande donc pas de subventions pour son fonctionnement. Il compte uniquement sur le militantisme et l'adhésion des ITPE du CEREMA :

**REJOINS LES FORCES VIVES !** <http://www.snitpect.fr/Bulletin-d-adhesion>